



LEGISLATURE 2020 – 2025

PROCES-VERBAL No. 30

CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 27 FÉVRIER 2024

En termes

PRESENTS : **M. Claude MEMBREZ**, Président du Conseil municipal
Mmes Sylvie DESBAILLET et **Delphine VOELLINGER** (Vice-présidente du Conseil municipal),
Conseillères municipales, **MM. Daniel CHAMBAZ**, **Patrick CORBAT**, **Sébastien DELESDERRIER**, **Guy JULINI**, **Lionel MARQUIS** et **Vincent MONNIER**, Conseillers municipaux

ASSISTENT
A LA SEANCE : **M. Olivier FAVRE**, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, **M. Didier FROSSARD**, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

PROCES-VERBAL : **Mme Léa BOISADAM** (EMH Imagine.com)

2 membres du public.

ORDRE DU JOUR : 1. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2023
2. Informations de la Mairie
3. Rapport commission scolaire : École en forêt - prise de position
4. Rapport commission urbanisme
5. ACG - droit d'opposition des conseils municipaux
6. Propositions individuelles et questions
7. Divers

Claude MEMBREZ, ci-après « le Président », ouvre la séance à 19h01. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes pour la première séance de l'année. Le Président salue ensuite M. le Maire et ses Adjoints, ainsi que tous les membres présents, la représentante de la société EMH Imagine.com (en charge de la prise du procès-verbal), le public et Marilène DEMIERRE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

Daniel CHAMBAZ émet une remarque à la page 5 sous le point 6 relatif à la gestion des déchets. En effet, le Président a demandé à Daniel CHAMBAZ si la réponse donnée par Olivier FAVRE lui convenait. Daniel CHAMBAZ avait alors répondu que la réponse « en valait une autre ». Or, cette intervention ne figure pas au procès-verbal.

Lionel MARQUIS évoque la discussion relative à l'horaire des CFF en page 6. Lionel MARQUIS propose de remplacer les termes « que dire aux habitants pour éviter une pétition » par « que dire aux habitants qui souhaitent lancer une pétition ». **Guy JULINI** n'a pas entendu son préopinant dire ces propos. Il fait remarquer que le débat a dans tous les cas été enregistré. **Lionel MARQUIS** précise à titre de clarification qu'il avait entendu plusieurs usagers se plaindre et évoquer la possibilité de lancer une pétition. **Suzanne SERAFINI** corrobore les propos de Lionel MARQUIS. **Le Président** conclut qu'il convient de noter « que dire aux habitants qui souhaitent lancer une pétition ».

Sous réserve de ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- **OPTIMALUX** : ce plan a été développé par le Canton et les SIG de manière à réduire la consommation électrique en éteignant de nombreuses routes. À Russin, il y a pour rappel une réduction d'intensité lumineuse entre 23h00 et 1h00 et une extinction totale entre 1h00 et 5h00 des routes communales. S'agissant des routes cantonales, l'entier de l'éclairage de la route de Verbois sera éteint. Sur la route du Mandement resteront allumés quatre lampadaires au carrefour Verbois/Mandement et quatre lampadaires dans le village sur les passages piétons (devant la Mairie et vers la route des Molards). Ces mesures entreront en vigueur dès la semaine prochaine. L'Etat compte faire cette expérience pendant une année. Les communes concernées dans le secteur sont celles de Russin, Dardagny, Satigny et Aire-la-Ville. La route du Mandement qui passe dans ces quatre communes sera entièrement éteinte sauf aux passages piétons. À noter que la route de Satigny sera partiellement éteinte. **Olivier FAVRE** précise à **Sylvie DESBAILLET** qu'il s'agit d'une extinction complète de l'éclairage. L'Etat procédera au démantèlement des lampadaires au terme du test si ce dernier est satisfaisant.
- **FERMETURE DES ESREC LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DÈS LE 1^{ER} MARS** : le GESDEC a précisé que « cette fermeture dominicale validée par la commission de gestion globale des déchets est rendue nécessaire compte tenu de la mauvaise santé financière du fonds cantonal pour la gestion des déchets dont les revenus ne sont plus suffisants pour couvrir les dépenses ». Il s'agit donc purement d'une question financière. La fermeture est pour le moment définitive.
- **SUBVENTIONS VÉLO** : L'Etat va supprimer les subventions cantonales à la pratique du vélo pour les particuliers. L'OCT a précisé que « le Canton fait évoluer la subvention en ciblant exclusivement les indépendants et les PME avec comme objectif de viser l'utilisation de modes de transport moins émissibles et d'encourager le vélo pour les déplacements professionnels et de soutenir la mise en œuvre de plans de mobilité d'entreprise. Les particuliers ne peuvent donc par conséquent plus prétendre aux subventions vélos ». Olivier FAVRE rappelle au Conseil municipal que ce dernier a décidé d'allouer lors du vote du budget 2024 une subvention pour l'achat d'un vélo quel qu'il soit avec une participation de 10 % de la facture et au maximum de 250 Francs dès l'âge de 16 ans.
- **MISE EN CONFORMITÉ DES ARRÊTS DE BUS** : la Commune avait reçu l'année passée une demande pour que les arrêts de bus répondent à la LHand, en sachant que les arrêts de bus situés sur les routes communales sont propriétés des communes. Si une chaise roulante peut rentrer dans le petit bus qui tourne dans les hameaux, il faudrait toutefois prévoir un quai ou un trottoir surélevé. Deux arrêts sont concernés à Russin : La Chaumaz et Les Baillets. À La Chaumaz, il y a eu en 2023 neuf montées et descentes par jour en moyenne contre trois mouvements par jour dans les deux sens aux Baillets (étant précisé que ces deux arrêts ne sont pas fréquentés par des PMR). La Commune a trois possibilités : soit elle aménage ces arrêts pour un coût relativement important sachant qu'il faudra créer un trottoir (une réflexion pourrait être apportée dans l'étude sur les hameaux), soit les TPG, à qui il incombe de pallier l'inaccessibilité de leurs véhicules aux arrêts qui ne sont pas conformes, fournissent un véhicule et un personnel accompagnant que la Commune doit financer, soit la Commune renonce à aménager ces deux arrêts au vu de la disproportion évidente entre les 12 mouvements en moyenne et l'investissement. L'Exécutif préconise la troisième possibilité. Si une PMR souhaite se rendre à La Chaumaz ou aux Baillets, elle devra appeler la Mairie qui organisera un transport spécifique pour la personne (**Marilène DEMIERRE** précise qu'une course coûte entre 30 et 35 francs). **Olivier FAVRE** commente que la Commune peut assumer cette dépense plus ciblée. Une information sera communiquée dans le journal et le site de la commune. Russin a indiqué cet état de fait aux TPG comme elle devait répondre le 19 décembre au plus tard. La Commune en a profité pour dire au directeur général de l'OCT et à la direction des TPG que « de manière louable et évidente, l'entier de cette démarche est de rendre les transports publics accessibles à tous sur la base notamment de l'art. 3 let. b LHand. La question se pose alors pour la gare CFF de Russin située à 200 m en contrebas du village reliée par une route présentant une pente moyenne de 18 %. En effet, non seulement les PMR n'y ont pas accès mais également les personnes âgées et globalement l'entier de la population selon certaines conditions hivernales. Les TPG auraient-ils une proposition afin de répondre au cadre légal en place ? ». La Commune n'a pas reçu de réponse à ce jour.
- **MODIFICATION DES HORAIRES CFF SUR LA LIGNE BELLEGARDE-GENÈVE** : un panneau d'affichage situé à la gare de Russin rappelle qu'à partir du 10 décembre la ligne L5 circule à cadence d'un train toutes les 30 min du lundi au dimanche de 5h00 à 00h30. En raison des travaux à la gare de Vernier, l'offre des lignes L5 et L6 est modifiée jusqu'en décembre 2024. Le train de 07h12 au départ de La Plaine est supprimé. La gare de Vernier n'est desservie qu'une fois par heure et les trains de la ligne L6 sont coupés avec des trains de la ligne L5. Des alternatives de voyage sont toujours possibles avec les lignes TPG. Malgré ces travaux, il y a davantage de trains le soir et le week-end entre Genève et La Plaine. Une information générale est à disposition des usagers.

- **RADAR PÉDAGOGIQUE** : le radar se trouve depuis le mois d'octobre au chemin de Serve à Verbois. Au même titre que sur les autres tests réalisés à la Croix-de-Plomb, la route des Molards et aux Bailleys, le radar se trouve à l'entrée du hameau mais il enregistre aussi les véhicules qui en sortent. En direction de Verbois, 47 % des véhicules entrants roulent entre 31 et 40 km/h et 12 % roulent entre 41 et 50 km/h. Il n'y a eu aucun dépassement de la vitesse limitée à 50 km/h. Les véhicules sortants roulent à l'inverse un peu plus vite comme il n'y a pas d'affichage. La moyenne dans les deux sens de circulation montre que 56 % des véhicules roulent entre 31 et 40 km/h et 17 % entre 41 et 50 km/h. Personne ne roule au-dessus de 50 km/h. La limitation des 50 km/h est donc respectée. Si la vitesse devait être abaissée à 30 km/h, il y aurait un effort important à faire comme seuls 24 % des véhicules roulent entre 21 et 30 km/h. À noter que le radar va bientôt déménager.
- **AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE** : Le projet à la route des Molards 22 a été abandonné par les propriétaires requérants. Ils avaient en effet un projet énergétique d'isolation du bâtiment par l'extérieur avec des panneaux solaires qui a été refusé par la CMNS alors que le préavis de l'OCEN était favorable. S'agissant du projet à l'angle chemin des Christophes/chemin de la Croix-de-Plomb, l'autorisation a été délivrée pour la construction de six appartements. Le délai de recours est au 29.02. Enfin, l'autorisation pour la transformation d'une annexe en logement au chemin de la Croix-de-Plomb a été délivrée et le chantier est en cours.
- **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025** : le 23 mars 2025 aura lieu le premier tour pour le Conseil municipal et le Conseil administratif (le système va changer). Le 13 avril 2025 aura lieu un éventuel second tour pour le Conseil administratif. Le dépôt des candidatures au SEV s'ouvre le 7 octobre jusqu'au 2 décembre à 12h00. La publication définitive se fera le 19 décembre 2024. **Lionel MARQUIS** remarque que, d'après les propos d'Olivier FAVRE, le système actuel va être modifié. **Olivier FAVRE** indique que le système du Maire et des Adjoints tombe pour les 45 communes genevoises (il s'appliquait pour les communes jusqu'à 3'000 habitants). Toutes les communes aussi petites soient elles auront un Conseil administratif à trois personnes (cinq pour la Ville de Genève). Le Conseil administratif désignera le Maire. Il s'agira d'un pouvoir de représentation, la fonction ne sera pas la même qu'actuellement. Olivier FAVRE reviendra devant le Conseil municipal avant l'été afin de créer une commission ad hoc pour réviser le règlement du Conseil municipal ainsi que les autres éléments qui découlent de cette modification du système (fondation pour le logement, des EMS, petite enfance, groupe scolaire, etc.). La commission ad hoc sera composée de quatre personnes et d'un exécutif. Ces modifications seront validées par le SAFCO et le Conseil municipal en plénière.

Suzanne SERAFINI

- **PRO SENECTUTE** : la Commune poursuit sa collaboration avec Pro Senectute. Le bus se déplace dans les communes de la Champagne et Russin. Pour rappel, un russinois peut se rendre dans la commune de son choix pour une entrevue. Des informations sont disponibles sur le panneau d'affichage et le site internet communal. Le prochain rendez-vous aura lieu à Avusy le 13 mars de 9h00 à 16h00.
- **INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE POUR LA RENTRÉE PROCHAINE** : elles auront lieu le jeudi 29 février et le vendredi 1^{er} mars à l'école de Satigny.
- **JARDINIÈRES** : la Commune va acheter des jardinières pour que les enfants de l'école puissent s'amuser à planter des légumes, des herbes aromatiques ou autres. Il y aura une jardinière par classe. Les enseignantes sont ravies.
- **BIBLIOBUS** : la fréquentation du Bibliobus est en légère augmentation en passant de 249 personnes en 2022 à 288 personnes en 2023, soit une augmentation de 16 %.
- **CERTIFICAT ENVIRONNEMENT RECYCLAGE DU PET 2023** : Russin s'améliore car elle était en 2023 à 1960 kg de PET soit 71'148 bouteilles contre 1590 kg, soit 57'717 bouteilles en 2022.
- **VISITE DU CERN** : pour rappel, les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire pour cette visite le 16 mars. Il ne reste que cinq places (le nombre de places a été arrêté à 50).
- **RUSSINOTES** : Retour des articles pour le 18 avril prochain.
- **ASSOCIATION ELLES** : cette association, créée par des jeunes femmes de Dardagny/Russin, organise le 2 mars un après-midi pour les enfants et un repas avec un *music live* pour la soirée à la salle polyvalente de Dardagny. Les personnes présentes sont encouragées à s'y rendre pour soutenir l'association, qui rentre dans le tournus des sociétés qui pourront participer aux manifestations communales au même titre que les pompiers et la jeunesse.

- FC DONZELLE : Le repas de soutien aura lieu le 23 mars.
- CAMP DE PÂQUES : La commune de Dardagny organise un camp de Pâques tennis et multisports du 8 au 12 avril de 9h00 à 17h00 pour les enfants de la 1P – 8P (renseignements et inscriptions sur info@tcdardagny.ch).
- AGRICULTEURS : La colère gronde au sein des agriculteurs, raison pour laquelle les panneaux des villages sont à l'envers. La Commune les laisse tels quels le temps que dure la rébellion.

Didier FROSSARD

- PLACE DE JEUX POUR ENFANTS : pour mémoire, le Conseil municipal a renvoyé ce sujet à la commission Emplacements pour une étude technique et logistique des sites proposés dans la pétition du 23 mars 2023. La commission s'est réunie à deux reprises. Au regard de la complexité logistique, technique et sécuritaire des deux sites proposés, la commission a décidé à l'unanimité de mandater un bureau spécialisé pour qu'il puisse l'accompagner dans cette étude. Les complexités sont notamment dues à l'étanchéité de la dalle ou l'occupation du site par les différentes activités communales. Dès que la commission aura tous les éléments, elle soumettra au Conseil municipal une proposition.
- GESTION DES DÉCHETS : comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil municipal, les bennes fer, alu et déchets organiques et de jardin ont été mises en place sur l'ensemble des sites de tri de la Commune. Dans leur forme, les bennes alu sont provisoires. Elles sont différentes des autres puisque les définitives ont été commandées (elles arriveront d'ici quelques semaines). Les bennes actuelles remplissent leur devoir et seront remplacées dès que les définitives seront reçues. Un tout-ménage sera prochainement adressé aux habitants pour rappeler l'objectif de ces mesures. Ces dernières sont à l'essai pour assurer leur pérennité. Un questionnaire de satisfaction sera envoyé à tous les habitants à l'issue d'une période d'essai de 12 à 18 mois. En sus, la Commune étudie la possibilité de compléter les bennes existantes par des bennes à flaconnage plastique (tous les plastiques sauf le PET) qui, de la connaissance de Didier FROSSARD, ne sont toujours pas valorisées sur le canton de Genève à ce jour. L'idée était d'installer les anciennes bennes à carton papier et de les réutiliser pour récupérer ces plastiques qui finissent aujourd'hui à la poubelle. Le sujet est sur la table du GESDEC qui doit se positionner pour débiter cette expérience pionnière à Genève. **Sylvie DESBAILLET** fait remarquer que ces plastiques peuvent déjà être amenés à la COOP à Satigny, ce que **Didier FROSSARD** confirme. En revanche, l'idée est que leur tri soit plus pratique. Des filières existent et l'entreprise de levée est d'accord de les récupérer puisqu'ils ont aussi une filière mais malheureusement le GESDEC peine à donner son accord pour une raison qui échappe à Didier FROSSARD.
- TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE : des travaux ont débuté aux chemins de la Chaumaz, de Tatte-Mathy et de Bouffard. Ces travaux consistent à supprimer de nombreux nids de poule qui se trouvent sur des chemins en grave utilisés par les exploitants et les agriculteurs. Certains chemins sont composés d'enrobés bitumineux qui sont également fortement dégradés. Ces derniers seront aussi remplacés. Il faut tout d'abord procéder à des limites parcellaires aux abords des chaussées par un bureau de géomètre car elles ne sont pas clairement définies aujourd'hui. À noter que ces enrobés sont probablement antérieurs à 1991 et risquent donc de contenir des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Les HAP sont potentiellement dangereux tant pour l'environnement que pour la santé. Des sondages seront dès lors effectués par un bureau spécialisé pour orienter les filières de récupération de ces enrobés.

Le Président

- ASSOCIATION DU TOURNOI DES ÉLUS : Pour rappel, plusieurs tournois ont été organisés par le passé. Cette association concerne les membres du Grand Conseil, les exécutifs et les conseils municipaux des communes. Cette association se crée ce soir à Plan-les-Ouates dans le but de promouvoir le sport, d'organiser des rencontres informelles entre élus, faciliter les échanges et de promouvoir l'interaction politique par le sport. Cette association sera présidée par Xavier MAGNIN.

3. RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE : ECOLE EN FORÊT - PRISE DE POSITION

Le Président cède la parole à **Guy JULINI** qui donne lecture de son rapport.

« Rapport de la commission Scolaire – Petite enfance du 21 novembre 2023 sur le thème de l'école en forêt

- 1) Il n'existe aucun projet d'école en forêt au sein du DIP
- 2) Après consultation de la directrice des écoles du Mandement et des enseignantes il en ressort peu d'intérêt
- 3) Que cela se fait déjà à Satigny au bon vouloir des enseignants mais il n'existe aucune structure aménagée
- 4) La situation de nos forêts en zone protégée ou non accessible directement à pied par les enfants/enseignants nous paraît compliquée en tous cas tant que la piste cyclable/piétons n'existe pas
- 5) De plus pour un déplacement avec 20 élèves il faut obligatoirement 2 personnes adultes, pas forcément facile de trouver un accompagnant bénévole ou autre

La commission vous recommande de rejeter cette proposition ».

Le Président remercie Guy JULINI pour la lecture de son rapport. Il note que personne ne souhaite intervenir et propose de procéder au vote :

Le Conseil municipal refuse le projet par 5 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

4. RAPPORT COMMISSION URBANISME

Le Président cède la parole à **Delphine VOELLINGER** qui donne lecture de son rapport.

« Rapport de commission de la séance du 18 janvier 2024 :

Nous nous sommes réunis pour faire le point avec notre mandataire, Tanguy Vitry, de Vimade, suite à la soirée participative de concertation sur la requalification des hameaux tenue en octobre 2023.

Cette séance d'arbitrage avait pour but d'intégrer les propositions issues de la démarche participative et d'en étudier les faisabilités. Le principe de la séance a été de définir un programme clair afin de pouvoir lancer la phase de projet.

Voici les principes majeurs ressortis de notre discussion :

D'une part, nous avons soulevé une série de points communs aux trois hameaux, tels que :

- L'importance du paysage et la conservation de la végétation arborisée existante avec l'idée de la compléter et la renforcer dans les nouveaux aménagements.
- Mise en place de mobilier urbain pour créer des nouveaux lieux de rencontre
- La sécurité et la mobilité sont des thèmes importants avec des aménagements piétons, le ralentissement des véhicules motorisés et la gestion de l'éclairage nocturne.
- Les aménagements doivent favoriser la vocation piétonne sans entraver la progression des engins agricoles et l'accessibilité des SIS

D'autre part, pour chaque hameau, des réflexions particulières sont retenues.

Pour les Bailleys, il est important que les travaux d'assainissement des eaux considèrent d'enterrer les réseaux électriques et télécom. Le projet doit renforcer l'unité du hameau et redéfinir la place des différents usagers du site. La mise en place de mobilier permettra de faire vivre le chemin des Deux Bassins et créer un espace de rencontre au niveau du n°63. Il faudra aussi valoriser l'image de la fontaine « Rudaz ». Il serait important de trouver une solution pour intégrer des places pour les voitures et l'arrêt du bus. La zone de déchetterie, très appréciée, est conservée à sa place.

Pour La Chaumaz, les enjeux du projet sont liés avant tout à la sécurité, en particulier autour du restaurant. Le projet d'aménagement permettra de redéfinir la place des différents usagers du site en soulignant la liaison forte entre le restaurant et son jardin. Un renforcement de la présence végétal permettra de requalifier le carrefour d'entrée du hameau et redéfinir les zones de parking. Il faut repenser le fonctionnement des déchets privés, et ne pas prévoir un point de levée dans les aménagements.

Pour le hameau de Verbois, les nouveaux aménagements mettront en place des mesures pour faire ralentir les véhicules et bien définir des cheminements piétons sécurisés, sans prévoir de nouvelle place pour les voitures. Le projet proposera un espace aménagé pour les rencontres, la mise en place de mobilier ponctuel et une amélioration de la zone de tri des déchets. Le chemin d'accès au hameau depuis la route du Mandement devrait être aménagée d'un cheminement piétons sécurisé, souligné par une présence végétale arborée.

Les enjeux principaux de ces trois projets sont de renforcer l'unité et l'identité de chacun des hameaux tout en conservant leur caractère simple. Les projets sont en étude avec une échéance de dépose en autorisation de construire pour la fin de l'année 2024 ».

Le Président conclut que le processus est en cours et que le Conseil municipal reparlera de ce projet dans les semaines et mois à venir.

5. ACG – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Président rapporte qu'il s'agit d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs pour la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle qui a été octroyé par l'AG de l'ACG. Ce musée est très bien fréquenté dans la République. Le coût total de la rénovation est de 17,2 millions de francs. Le Président note qu'aucune remarque n'est formulée.

6. PROPOSITION INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Aucune proposition individuelle ou question.

7. DIVERS

- PANNEAUX OFFICIELS D'AFFICHAGE

Olivier FAVRE annonce que l'Exécutif a souvent été interpellé au sujet des panneaux officiels d'affichage pour les votations. Deux modèles sont autorisés pour ces panneaux : soit des modèles sur pied lestés par des éléments de béton, soit des tréteaux (ceux posés à Satigny sont cadencés pour ne pas être embarqués ou ne pas tomber à cause du vent). Le règlement d'application de la LEDP (le REDP) dispose que Russin doit installer 19 panneau de 85x128 (arrondis à 20 panneaux). Cet affichage doit avoir lieu 30 jours avant l'opération électorale. Olivier FAVRE affiche à l'écran une simulation sur l'emplacement de ces panneaux. 20 panneaux double-face représentent un linéaire de 9m sur la place de la Mairie. Les panneaux pourraient être posés sur une surface de cinq fois 2 mètres à chaque fois. Un panneau coûte CHF 430.-, ce qui représente un investissement total de CHF 8'600.-. La question de leur stockage et de leur manutention se pose de manière récurrente. D'un point de vue personnel, Olivier FAVRE trouve que le fait de mettre des panneaux de toutes les couleurs 30 jours avant sur la place du village en 4b protégée et en périmètre ISOS engendrerait une pollution visuelle. Olivier FAVRE serait d'avis de garder le statut quo et de laisser les panneaux au centre de voirie. Olivier FAVRE ne pense par ailleurs pas que ce type d'affichage fasse prendre des positions ou change l'avis des électeurs.

Lionel MARQUIS ne rejoint pas l'avis d'Olivier FAVRE selon lequel des panneaux sur la place du village engendrerait une pollution visuelle. En effet, ces panneaux sont une information comme une autre et rappellent aux gens qu'il faut aller voter. En sus, les panneaux ne sont actuellement visibles que par une minorité de la population. Lionel MARQUIS aimerait donc rendre l'affichage plus visible.

À la question **du Président**, qui se demande si des entreprises installent et louent ces panneaux, **Olivier FAVRE** répond par la négative. La Commune doit les acheter et les installer elle.

Daniel CHAMBAZ revient sur l'argument relatif au patrimoine en faisant remarquer que des panneaux sont posés contre les grilles du parc des Bastions. Daniel CHAMBAZ suggère également d'installer ces panneaux sur la place du village lorsqu'il y a des élections. **Olivier FAVRE** pense qu'il ne faut pas faire de distinction entre élections et votations. Olivier FAVRE mentionne ensuite la question du stockage. Il commente qu'il faudra une prise de position du Conseil municipal quant au type de panneaux et quant au lieu où les installer (sachant qu'ils doivent être posés quatre fois par an, soit un tiers du temps sur un an).

Le Président se demande qui met les affiches. **Marilène DEMIERRE** répond que la SGA vient coller les affiches. Alvaro s'occupe quant à lui de sortir les panneaux. **Daniel CHAMBAZ** estime que plusieurs endroits seraient envisageables en plus du centre de voirie et de la place du village.

Le Président propose de reprendre ce sujet lors d'une prochaine réunion. Le Président abonde par ailleurs dans le sens de Lionel MARQUIS quant au fait que ces panneaux sont une forme de rappel pour aller voter.

Olivier FAVRE suggère que la commission des Emplacements étudie cette problématique. **Didier FROSSARD** signale que le domaine public a peu de place. **Delphine VOELLINGER** émet l'hypothèse de placer ces panneaux le long de la barrière du préau.

Le Président met le renvoi de ce sujet en commission des Emplacements au vote :

Le Conseil municipal refuse le renvoi en commission des Emplacements par 3 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions. Ce point reviendra en séance du Conseil municipal.

- DÉCÈS D'UN JEUNE MOTARD

Suzanne SERAFINI rapporte qu'un jeune motard de 24 ans est décédé sur la route de Verbois ce week-end. Suzanne SERAFINI est profondément attristée par ce décès et par le deuil de sa famille. Suzanne SERAFINI est de tout cœur avec cette dernière (le motard aurait pu être son fils). Suzanne SERAFINI fait part de sa colère car cela fait 15 ans que la Commune partage ses craintes qu'un accident mortel survienne sur cette route aux divers Conseillers d'Etat en charge et à l'OCT. La Commune a d'ailleurs écrit un courrier à la direction de l'OCT le 2 février dernier pour lui demander d'installer deux radars ou de trouver une autre solution puisque les gendarmes couchés ne seraient pas autorisés par la loi. La Commune n'a toutefois reçu aucune réponse. La Commune en a également fait part au Conseiller d'Etat en charge de ce dicastère, Pierre MAUDET, il y a peu.

Didier FROSSARD précise que la Commune a émis plusieurs propositions, sans succès. La pose de deux radars de vitesse sur les deux zones d'accélération principale permettra sûrement d'abaisser quelque peu la vitesse en sachant que la rampe de Verbois deviendra un peu moins attractive à présent qu'elle est limitée à 60 km/h puisque les amendes sont plus conséquentes. Didier FROSSARD juge qu'il est absolument dramatique d'arriver à une telle situation. La Commune doit agir tout de suite et réécrire un courrier à qui de droit pour obtenir ces radars.

Suzanne SERAFINI se questionne sur le maintien de la course de Verbois car il s'agit d'un attrait pour les motards qui viennent s'entraîner. Une dizaine de motards étaient présents ce samedi (le jeune qui est décédé faisait probablement partie de ce groupe). Suzanne SERAFINI réitère qu'une solution doit être trouvée dès à présent car cela fait 15 ans que la situation perdure. Cela est intolérable.

Le Président pense que la Commune doit saisir ce dossier à bras-le-corps.

Suzanne SERAFINI indique qu'il y a souvent des accidents heureusement sans gravité de moto et de voiture sur cette route. La situation ne fait que s'empirer (la semaine dernière, un hélicoptère s'est posé au giratoire). En tant que motarde, Suzanne SERAFINI constate que les motards sont de plus en plus jeunes et qu'ils ne se rendent pas forcément compte de la puissance du véhicule qu'ils ont entre leurs mains.

Delphine VOELLINGER estime que le lieu de rencontre qui se situe après le tournant devrait être condamné. **Suzanne SERAFINI** rapporte que la Commune interpellera les SIG pour savoir s'ils peuvent aménager des pierres ou des troncs pour éviter tout regroupement.

Patrick CORBAT se remémore qu'un radar mobile était récemment installé sur cette route, ce que **Suzanne SERAFINI** confirme. Ce radar a donné des pics monstrueux de vitesse et de bruit. Toutes les données ont été envoyées à l'OCT, qui n'a toutefois pas réagi. Il aura peut-être fallu attendre un décès pour avoir une réaction, ce qui attriste profondément Suzanne SERAFINI.

Le Président conclut qu'un courrier sera rédigé par l'Exécutif pour évoquer la consternation de la Commune car cela fait des années qu'elle demande que des mesures soient prises. Hormis l'abaissement de la vitesse de 80 à 60 km/h, aucune autre mesure n'a vu le jour. Il faudrait par ailleurs refuser que la course se fasse car elle crée un appel d'air pour les motards qui veulent venir faire des essais.

En ce qui concerne les solutions physiques sur le sol pour abaisser la vitesse (gendarmes couchés ou autres), **Didier FROSSARD** rapporte que, selon l'OCT, de tels éléments ne sont pas envisageables car la route de Verbois est potentiellement une zone de convoi exceptionnel. Aucun obstacle physique ne peut donc être installé. Seuls des radars ou des feux pourraient ralentir la vitesse.

- AGENCE DE VOYAGES

Delphine VOELLINGER s'enquiert de l'avancée de la situation.

Olivier FAVRE indique qu'il était très difficile de faire des propositions de destinations au vu de la situation géopolitique l'année précédente. Olivier FAVRE est entré en contact il y a 15 jours avec l'agence. Des propositions de destinations (paisibles d'ici l'année prochaine) seront prochainement soumises au Conseil municipal.

Daniel CHAMBAZ fait remarquer que la situation sera paisible dans un an en France ou en Allemagne. Le Conseil municipal pourrait joindre l'utile à l'agréable plutôt que l'agréable à l'utile en partant une semaine pour visiter une ou deux municipalités en Europe qui fait des choses intéressantes.

Olivier FAVRE rapporte qu'il se basera sur la décision démocratique qui a été prise. Pour rappel, le Président avait fait voter plusieurs options sur la base desquelles Olivier FAVRE a réalisé un tableau synthétique. Celle de Daniel CHAMBAZ n'avait pas été rejointe par une majorité. Le Conseil municipal avait défini une durée et une période ainsi qu'un mode de transport. Ces données ont déjà été remises à l'agence de voyage. Olivier FAVRE propose de ressortir le procès-verbal contenant cette prise de position générale.

Daniel CHAMBAZ commente qu'il y a eu un changement dans la composition du Conseil municipal entre la décision prise il y a deux ans et la séance de ce jour. Le Conseil municipal pourrait donc revenir sur le sujet. **Olivier FAVRE** rend son préopinatif attentif au fait qu'un tel procédé pourrait se faire pour beaucoup de sujets dès que les Conseillers municipaux changent.

Delphine VOELLINGER s'interroge sur la période à laquelle le voyage surviendrait. **Suzanne SERAFINI** répond qu'il est prévu en début d'année 2025.

Daniel CHAMBAZ attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que faire le tour du monde aux frais du contribuable n'est pas très tendance à l'heure actuelle.

Olivier FAVRE rétorque que toute personne intéressée pourra se voir expliquer ce qu'il advient des jetons de présence des élus russinois. Un voyage est une autre manière de remercier le travail de chaque élu. Le format du voyage pourrait être supprimé et les élus pourraient être payés comme le font d'autres communes pour les commissions. Pour rappel, les élus reversent une participation dans la crousille communale. Le voyage ne se fait donc pas entièrement aux frais du contribuable. Si ce dernier veut s'investir, il est également le bienvenu.

Suzanne SERAFINI cite à titre d'exemple que sa collègue et elle ne touchent aucun jeton de présence pour le groupement intercommunal de la petite enfance alors qu'elles passent des heures à gérer la crèche et le restaurant scolaire. Le voyage est donc une petite compensation.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes les personnes pour leur présence et lève la séance à 20h21.

La prochaine séance est fixée au 19.03.2024 à 19 heures.

Claude Membrez
Président du Conseil municipal

Marilène Demierre
secrétaire